

Multi Accueils - Micro Crèches - Regroupements d'Assistants Maternels

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 10 JUILLET 2009

BENEFICIAIRES

Les multi accueils,
micro crèches et regroupe-
ments d'assistants maternels
bénéficiant d'un agrément
PMI, situées en Creuse
ou accueillant des enfants
creusois.

■ OBJET DE L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE

L'intervention consiste à attribuer
une subvention annuelle aux structures
d'accueil « petite enfance » pour
les aider à faire face à leurs frais de
fonctionnement.

■ MODALITES DE CALCUL

L'aide est égale à :

- 400 € par place de multi accueil
ou micro crèche (accueil régulier)
- 200 € par place au sein des regroupe-
ments d'assistants maternels selon
le nombre de places autorisées par
la PMI.
- 275 € par place de halte garderie
(accueil régulier)*

* selon le nombre de places autorisées par la PMI
et partant du principe qu'un accueil régulier
correspond à une présence de l'enfant égale ou
supérieure à 80 heures par mois.

■ PRÉSENTATION DU DOSSIER

Chaque année, sur appel du Conseil
départemental, les structures doivent
justifier de leur capacité d'accueil.
La capacité retenue sera celle établie
au 1^{er} janvier de l'année concernée.

RENSEIGNEMENTS

PÔLE COHESION SOCIALE

13, RUE JOSEPH DUCOURET
BP 59 - 23011 GUERET CEDEX

TÉL. 05 44 30 25 10

www.creuse.fr